

Résultats 2016 : mention « bien »



Le bilan des déchets sur le SYMTOMA pour l'année 2016 est nettement positif. En effet, le poids d'une majorité de déchets a diminué, et parfois de façon significative. Par exemple **les encombrants non recyclables ont baissé de 5 kg par habitant**, soit 200 tonnes en moins par rapport à 2015.

Les gravats ont également fortement diminué : 900 tonnes de moins par rapport à 2015, soit 23 kg en moins par habitant.

A l'inverse, certains déchets sont en hausse. En effet, la quantité de verre trié a augmenté de plus de 100 tonnes, soit 2 kg par habitant. **Une augmentation positive** car le verre est recyclable à l'infini, et apporte une petite recette à la collectivité. Alors que non trié, il coûte cher (le même prix que les ordures ménagères résiduelles) et ne sera pas recyclé.

Enfin, concernant les emballages, la production est stagnante : **44 kg par habitant**, comme en 2015. Petit bémol, la qualité du tri des déchets n'est pas encore optimale. En effet, le taux de refus moyen (c'est-à-dire les déchets qui ne devraient pas être déposés dans la poubelle jaune) est de 14,5 % : il a presque doublé en 8 ans. **Trier c'est bien, mais bien trier c'est mieux !** Alors, pour améliorer la qualité du tri, le SYMTOMA a simplifié les consignes depuis le 1^{er} janvier 2017 : comme vous l'avez vu, nous pouvons désormais déposer TOUS les emballages dans la poubelle jaune.

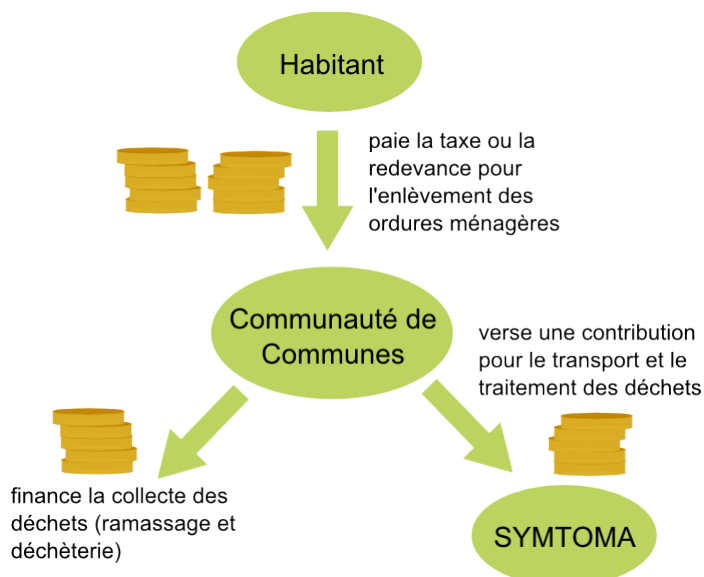
**Alors bravo à toutes les trieuses et à tous les trieurs,
et continuons à être vigilants !**

Et grâce à vos efforts, cette année, les bons résultats se sont traduits financièrement car le SYMTOMA a pu enfin **réduire la contribution demandée aux Communautés de Communes**, pour le transport et le traitement des déchets.

Zoom sur le financement du SYMTOMA

Le SYMTOMA est une intercommunalité, donc une structure publique. Il exerce les compétences de transport et de traitement des déchets pour les 4 Communautés de Communes adhérentes.

Pour financer ces compétences, les Communautés de Communes versent chaque année une contribution au SYMTOMA, calculée en fonction du nombre d'habitants (part fixe), mais aussi en fonction des résultats de chaque Communauté de Communes (part variable). Ainsi, les quantités d'ordures ménagères, d'encombrants,



d'emballages et de verre produites par chaque Communauté de Communes sont prises en compte.

Donc, la taxe « ordures ménagères » que les habitants paient sert à financer non seulement la collecte des déchets (rôle des Communautés de Communes) mais aussi le transport et le traitement des déchets (rôle du SYMTOMA).